



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/27 : BILAN QUALITE DE L'EAU 2023

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,
Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
J. AMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/27 : BILAN QUALITE DE L'EAU 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L5211-36 et L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la volonté du Syndicat de l'Orge qui conduit depuis de nombreuses années des campagnes de suivi patrimonial de la qualité de l'eau,

CONSIDERANT l'utilité de disposer d'un bilan annuel de la qualité de l'eau,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge a dressé le bilan de la qualité de l'eau pour la période 2023 afin d'évaluer l'impact des actions conduites par le Syndicat et les acteurs impliqués du territoire pour réduire les apports en rivière d'eaux usées et pour restaurer les cours d'eau et les continuités écologiques.

VU le bilan annuel de la qualité de l'eau 2023 présenté en séance, qui retrace les actions menées par le Syndicat de l'Orge,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du bilan annuel de la qualité de l'eau 2023,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/28 : BUDGET RIVIERE - BUDGET PRIMITIF 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLESIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,

A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,

S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/28 : BUDGET RIVIERE - BUDGET PRIMITIF 2025

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le référentiel budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° AG-2024/24 du 19 novembre 2024, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

VU la maquette budgétaire du budget primitif Rivière 2025 du Syndicat de l'Orge,

VU le rapport du Budget Primitif Rivière 2025 présenté en séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

ADOpte le Budget Primitif Rivière de l'exercice 2025 en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé de la manière suivante :

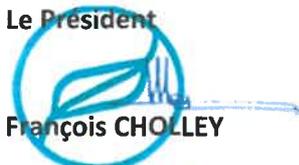
Section de Fonctionnement : **6 367 913 €**

Section d'Investissement : **10 601 050 €**

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/29 : PROVISIONS 2024 – BUDGET RIVIERE

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLESIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/29 : PROVISIONS 2024 – BUDGET RIVIERE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que le Syndicat a constitué des provisions pour créances douteuses et/ou contentieuses,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

PREND ACTE des provisions 2024 pour le Budget Rivière comme suit :

	Cumul au 31/12/2023	Provisions 2024	Reprises 2024	Cumul au 31/12/2024
Créances douteuses (en €)	742,17			742,17
TOTAL	742,17			742,17

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/30 : COTISATIONS DES MEMBRES 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLESIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20241228-ACCJ202430-DE
Reçu le 09/01/2025

Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE L'ORGE

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/30 : COTISATIONS DES MEMBRES 2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que la contribution des membres constitue la principale recette du budget rivière,

CONSIDERANT qu'il est proposé de ne pas augmenter le montant global des cotisations appelées à hauteur de 4 317 132€ reparti sur la part administration pour 1 284 516€ et la quote-part rivière pour un montant de 3 032 617€,

CONSIDERANT que la formule de répartition entre collectivités prend en compte deux variables :

- La population qui détermine 30 % de la cotisation
- Le potentiel fiscal qui détermine 70 % de la cotisation

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE le montant des cotisations 2025 comme suit :

Collectivités	Cotisations 2025
COMMUNAUTE PARIS-SACLAY	480 881
METROPOLE GRAND PARIS	1 069 836
GRAND PARIS SUD	261 278
CŒUR D'ESSONNE	1 953 042
CC ENTRE JUINE ET RENARNE	63 279
CC PAYS DE LIMOURS	220 797
CC DOURDANNAIS	252 804
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	5 437
CA DE L'ETAMPOIS	9 778
TOTAUX	4 317 132

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/31 : TARIFS DES BUREAUX D'ETUDES

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLESIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE L'ORGE

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/31 : TARIFS DES BUREAUX D'ETUDES

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que les tarifs des prestations réalisées par le Syndicat sont fixés au prorata du temps passé par les agents. Ces tarifs correspondent au coût réel pour la collectivité (salaires et charges de fonctionnement),

CONSIDERANT que le vote de ces tarifs permet la réalisation de factures lors de prestations réalisées à la demande de membres ou en cas de refacturation à la suite d'une pollution,

CONSIDERANT qu'il est proposé une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs votés en 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE, à partir du 1^{er} janvier 2025, les tarifs suivants pour les bureaux d'études et le service rivière vallée :

Agents concernés	Tarif HT 2025
1 heure d'ingénieur	106,89 €
1 heure de technicien	70,07 €
1 heure de secrétariat	45,15 €
1 jour d'agent d'exploitation	315,92 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/32 : TARIFS DE REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20241233-AG-202432-DE

Reçu le 09/01/2025

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,

A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,

S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/32 : TARIFS DE REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la lutte contre les pollutions est une action prioritaire du Syndicat qui, en cas de pollution, procède à la mise en place de mesures protectrices de l'environnement (pose de barrages, feuilles absorbantes...) et que par la suite le Syndicat doit faire traiter ces matériels via des filières spécifiques,

CONSIDERANT que l'ensemble de ces opérations génèrent un coût pour le Syndicat,

CONSIDERANT que le vote de ces tarifs permet la réalisation de factures lors de prestations réalisées à la demande de membres ou en cas de refacturation à la suite d'une pollution,

CONSIDERANT que parallèlement à ces mesures de protection de l'environnement, le Syndicat procède à une recherche systématique du pollueur (particulier ou entreprise). Ainsi, lorsque le pollueur est identifié, le Syndicat lui refacture les coûts générés par la pollution qu'il a engendrée,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024 et du Bureau Syndical du 3 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il est proposé une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs votés en 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE, à partir du 1^{er} janvier 2025, le montant de refacturation des frais engagés lors des pollutions comme suit :

Intitulé	Unité	Montant € HT	Montant € TTC
Barrage absorbant anti-pollution	Unité	116,46	139,75
Feuille absorbante anti-pollution	Unité	66,70	80,04
Sac de biotourbe	Unité (sac 50L)	36,00	43,20
Transport vers lieu de traitement des contenants souillés	Unité	169,40	203,28
Traitement des emballages souillés	kg	0,93	1,12
Analyses d'eau ou de sédiments	selon Bordereau des Prix Unitaires du marché d'analyses du Syndicat		
Pompage, curage et élimination	selon Bordereau des Prix Unitaires du marché de curage du Syndicat		
Temps passé par les agents	Cf délibération "Tarifs 2025 des bureaux d'études et des refacturations des frais de personnel"		
Frais kilométriques	km	0,43 €	

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/33 : BUDGET COMPETENCES ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE L'ORGE

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/33 : BUDGET COMPETENCES ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n° AG-2024/24 du 19 novembre 2024, prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

VU la maquette budgétaire du budget primitif 2025 de la compétence assainissement du Syndicat de l'Orge,

VU le rapport présenté en séance sur le Budget Primitif 2025 de la compétence Assainissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

ADOpte le Budget Primitif Compétence Assainissement de l'exercice 2025 voté par nature et par chapitre globalisé et équilibré par section comme suit :

Section de Fonctionnement : **34 659 250 €**

Section d'Investissement : **9 587 198 €**

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/34 : PROVISIONS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dordain : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE L'ORGE

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/34 : PROVISIONS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que le Syndicat a constitué des provisions afin d'assurer :

- Les contentieux pressentis (dépenses contestées ou recette perçue) et les provisions pour créances douteuses et/ou contentieuses,
- Le reversement des redevances des industriels,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

PREND ACTE des provisions 2024 pour le Budget Assainissement comme suit :

(en €)	Cumul au 31/12/2023	Provisions constituées en 2024	Reprises 2024	Cumul au 31/12/2024
RSA Impayés Grigny II	370 000,00			370 000,00
Redevances industrielles *	953 000,00			953 000,00
Créances douteuses	104 230,46	12 216,00	43 478,00	72 968,46
TOTAL	1 427 230,46	12 216,00	43 478,00	1 395 968,46

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/35 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT – TAUX 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,
Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20241208145610215
Reçu le 09/01/2025

0244208145610215

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/35 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT TRANSPORT – TAUX 2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que la redevance transport perçue via la facture d'eau a pour base le nombre de m³ consommés,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'augmenter en 2025 le taux de la Redevance Syndicale d'Assainissement relative au transport des eaux usées de 2 %,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE le taux 2025 de la redevance syndicale d'assainissement relative au transport des eaux usées à 0,37 € par m³,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/36 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION – TAUX 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLEISIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linaz : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE L'ORGE

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/36 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT EPURATION – TAUX 2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que la redevance assainissement épuration perçue via la facture d'eau a pour base le nombre de m³ consommés,

CONSIDERANT la volonté du Syndicat de l'Orge d'harmoniser les taux d'ici 2026,

CONSIDERANT que le SIAAP a fixé son tarif 2025 à 0.995 € par m³, soit une augmentation de 3,5 %,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE le taux 2025 de la redevance épuration comme suit :

- 0,966 € par m³ pour les usagers des stations d'épuration suivantes :
Les stations d'Angervilliers ; « Arpenty » à Bruyères-le-Châtel ; Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis ; « Bajolet » à Forges-les-Bains ; Janvry ; « Machery » à Vaugrigneuse,
- 1,105 € par m³ pour les stations d'épuration suivantes :
« Le Val St Cyr » et « Le Marchais » au Val-Saint-Germain ; « Semont » à Dourdan ; « Rouillon/Bouc Etourdi » à Dourdan/Longvilliers ; « Le Plateau » à Roinville,
- 0,966 € par m³ pour les usagers de la station de Pecqueuse,
- 1,059 € pour les usagers des stations de La Forêt le Roi,
- 1,19 € par m³ pour les usagers des stations du « Moulin Neuf » à Ollainville (zone concernée par la Délégation de Service Public),

PREND ACTE des tarifs votés par le SIAAP au titre de la compétence épuration pour l'année 2025, pour les usagers dépendants de la station d'épuration de Valenton,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/37 : REDEVANCE COLLECTE ASSAINISSEMENT – TAUX 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,
Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPOTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLESIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/37 : REDEVANCE COLLECTE ASSAINISSEMENT – TAUX 2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que la redevance collecte assainissement est perçue par le Syndicat pour les usagers des communes ayant confiées ces compétences au Syndicat de l'Orge,

CONSIDERANT qu'à compter de l'exercice 2024 un taux unique est applicable pour 22 communes,

CONSIDERANT qu'afin de tenir compte de la progression des coûts d'exploitation (salaires, énergie, prestataires...), une revalorisation de la redevance collecte de 2 % est appliquée,

CONSIDERANT que les tarifs des communes de Janvry, de Pecqueuse et de Briis-sous-Forges sont liés à des spécificités locales et seront stables en 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE les tarifs 2025 pour la compétence collecte assainissement comme suit :

Communes	2025
Angervilliers ; Boissy-sous-saint-Yon ; Breux-Jouy ; Courson-Monteloup ; Dourdan ; Fontenay-lès-Briis ; Forges-les-Bains ; La Forêt-le Roi ; Le Val-Saint-Germain ; Mauchamps ; Roinville ; Saint Chéron ; Saint-Cyr-sous-Dourdan ; Saint-Martin-de-Bréthencourt ; Saint-Maurice-Montcouronne ; Saint-Sulpice-de-Favières ; Saint-Yon ; Sainte Mesme ; Sermaise ; Souzy-la-Briche ; Villeconin ; Vaugrigneuse secteurs « Bourg » et « Machery »	1,00€
Janvry	2,03€
Pecqueuse	1,10€
Briis-ss-Forges (Hameau de Mulleron)	0,12€

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/38 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TAUX 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,
Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLESEO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE L'ORGE

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/38 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TAUX 2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que la redevance "Assainissement non collectif" est perçue par le Syndicat pour les usagers des communes ayant confiées cette compétence au Syndicat de l'Orge. Il s'agit des usagers disposant d'un dispositif d'assainissement autonome,

CONSIDERANT que ce dispositif doit être contrôlé par le Syndicat tous les quatre ans ce qui nécessite un suivi par les services du Syndicat,

CONSIDERANT que pour l'année 2025, 50 communes sont concernées ;

Il s'agit des 20 communes de Cœur d'Essonne Agglomération :

- Arpajon
- Avrainville
- Brétigny-sur-Orge
- Breuillet
- Bruyères-le-Châtel
- Egly
- Fleury-Mérogis
- Guibeville
- La Norville
- Le Plessis-Pâté
- Leuville-sur-Orge
- Marolles en Hurepoix
- Morsang-sur-Orge
- Longpont-sur-Orge
- Ollainville
- Saint Germain-les-Arpajon
- Sainte-Geneviève-des-Bois
- Saint-Michel-sur-Orge
- Villemoisson-sur-Orge
- Villiers-sur-Orge

Des 7 communes de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay :

- Ballainvilliers
- Epinay-sur-Orge
- Linas
- La Ville-du-Bois
- Marcoussis
- Montlhéry
- Nozay

Des 4 communes du SIAL :

- Briis-sous-Forges
- Forges-les-Bains
- Limours
- Pecqueuse

Sont aussi concernées, 19 autres communes :

- Angervilliers
- Boissy-sous-st-Yon
- Breux-Jouy
- Courson-Monteloup
- Dourdan
- Fontenay-lès-Briis
- Janvry
- La Forêt -le-Roi
- Le Val-St-Germain
- Mauchamps
- Roinville-sur-Dourdan
- Saint-Chéron
- Saint-Cyr-sous-Dourdan
- Saint-Maurice-Montcouronne

- Saint-Sulpice-de-Favières
- Saint-Yon
- Sermaise
- Souzy-la-Briche
- Vaugrigneuse

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs des usagers en Assainissement Non Collectif (ANC),

CONSIDERANT qu'en 2024 le tarif de la redevance « Assainissement non collectif » était de de 96,50€ par an et qu'il est proposé une revalorisation de 2% pour l'exercice 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE à compter de l'exercice 2025 la redevance "Assainissement non collectif" à hauteur de 98,43€ par an,

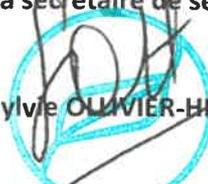
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/39 : REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,
Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLESIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-2024-03-AS-2024-139-DE
Reçu le 09/01/2025

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLESEO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/39 : REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L2224-12-2 à L. 2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1er janvier 2025,

VU l'article 101 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU le décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau,

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1er janvier 2025,

VU la délibération n°CA 24-18 du 21 juin 2024 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, relative aux tarifs des redevances des années 2025 à 2030 et saisine du comité de bassin pour avis,

VU la délibération n°CB 24-07 du 2 juillet 2024 du comité de bassin Seine-Normandie, portant avis favorable sur les tarifs des redevances des années 2025 à 2030,

VU le contrat de délégation de service public conclue entre le Syndicat de l'Orge et le délégataire SUEZ-eau-France,

VU les conventions de mandat conclues entre le SYORP et les régies publiques « Eaux de Briis » ; « Eau Cœur d'Essonne » ; « Eau Ouest Essonne » ; le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines ; la société « Suez-Eau-France » ; La société « Véolia-CGE »,

CONSIDERANT qu'à compter du 1er janvier 2025, l'agence de l'eau institue une nouvelle redevance annuelle dite « redevance de performance des réseaux d'assainissement »,

CONSIDERANT, que cette redevance annuelle sera perçue par l'agence de l'eau directement auprès des collectivités compétentes en assainissement, à savoir le Syndicat de l'Orge au titre de sa compétence épuration sur une partie de son territoire,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organisme en charge de la facturation auprès des usagers d'encaisser ce supplément au prix du m³ assainie et de reverser au Syndicat de l'Orge les sommes encaissées à ce titre, dans le cadre du contrat de délégation ou de la convention de mandat. Sur le territoire du Syndicat de l'Orge, les opérateurs concernés sont :

- La régie publique de l'eau « Eaux de Briis »,
- La régie publique de l'eau « Eau Cœur d'Essonne »,
- La régie publique de l'eau « Eau Ouest Essonne »,
- Le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines (SEASY),
- Le délégataire de service public « Suez-Eau-France »,
- Les délégataires de service public « Véolia-CGE » et « Véolia-SFDE »

CONSIDERANT que pour reverser cette redevance à l'agence de l'eau, le Syndicat doit fixer une contre-valeur en Euros HT/ m³ qui sera perçue sur les factures d'eau des usagers du service public de l'eau potable,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE le tarif de la contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif sous forme de supplément de prix applicable à compter du 1er janvier 2025 à hauteur de 0,2€ HT/m³.

DIT que cette contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée au Syndicat de l'Orge au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLET
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/40 : TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITE ET LES BRANCHEMENTS

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Paris Nord : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
Grand Paris Est : S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : M. BENEL, R. ZIANE,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE L'ORGE

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/40 : TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITE ET LES BRANCHEMENTS

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'afin de réaliser les contrôles de conformité dans le cadre des ventes et les branchements aux réseaux publics d'assainissement, il est nécessaire de fixer les tarifs des prestations correspondantes proposées aux usagers des communes qui ont transféré la compétence « collecte » au Syndicat,

CONSIDERANT que le cahier des charges imposé aux entreprises pour ces prestations garantit une prestation et des contrôles de qualité,

CONSIDERANT qu'un nouveau marché a été pris en 2024, il s'avère nécessaire d'ajuster nos tarifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE, à partir du 1^{er} janvier 2025, les tarifs appliqués aux usagers pour les contrôles de conformité et les branchements comme suit :

Particuliers – Assainissement collectif

Contrôle de conformité d'un assainissement collectif dans le cadre d'une vente :

- D'un pavillon conforme : 174 €
- D'un pavillon non conforme : 198 €
- Contre-visite d'un pavillon : 116,40 €
- D'un appartement conforme : 132 €
- D'un appartement non conforme : 163,20 €
- Contre-visite et rapport : 86,40 €

Particuliers – Assainissement non collectif

Contrôle de conformité d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une vente :

- D'un pavillon conforme : 180 €
- D'un pavillon non conforme : 204 €
- Test de perméabilité : 420 €
- Contre-visite et rapport : 118,80 €

Contrôle de conformité d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une création :

- Contrôle de la conception d'une habitation neuve ou réhabilitée (contrôle interne) : 168,20 € (2 heures d'un technicien)
- Contrôle de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle interne) : 252,25 € (3 heures d'un technicien)
- Contre visite de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle interne) : 168,20 € (2 heures d'un technicien)
- Contrôle de la conception d'une habitation neuve ou réhabilitée (contrôle externe) : 180 €
- Contrôle de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle externe) : 420 €
- Contre visite de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle externe) : 210 €

Entreprises

Contrôle de conformité assainissement d'une entreprise dans le cadre d'une vente sur l'ensemble du territoire :

- D'un établissement des métiers de bouche conforme : 495 €
- D'un établissement des métiers de l'automobile conforme : 567,60 €
- D'un établissement ayant des activités diverses à risque conforme : 554,40 €
- D'un établissement à caractère commercial conforme : 382,80 €
- Si l'établissement est non conforme, il faut ajouter 46,20 € aux 4 tarifs précédents
- Contre-visite et rapport : 264 €

Contrôle d'un établissement dit "complexe" (existence d'un process industriel, consommation très importante d'eau ou surface du site très étendue) :

- 1 journée d'enquête : 897,60 €
- 1 semaine d'enquête : 3 762 €
- Si l'établissement est non conforme, il faut ajouter 132 € aux tarifs précédents
- Contre-visite : 1/2 journée : 501,60 € 1 journée : 897,60 €

Tarifs des créations de branchements :

- Réalisation d'un branchement jusqu'à 5,5m de long et 2,5m de profondeur : 2 980 €
- Plus-value pour sur-longueur par tranche de 1m : 275 €
- Plus-value pour sur-profondeur par tranche de 10cm et par ml de longueur de branchement : 9 €
- Création d'un regard diamètre 1000 mm avec tampon fonte : 960 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président



François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance



Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/41 : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) POUR LES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES DOMESTIQUES (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) – TAUX 2025

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDÉC,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLEISIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/41 : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) POUR LES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES DOMESTIQUES (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) – TAUX 2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le taux 2025 de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) correspondant aux réseaux de collecte et aux réseaux de transport,

CONSIDERANT que la PFAC concerne les immeubles d'habitation produisant des eaux usées domestiques mais aussi les immeubles produisant des « eaux usées assimilées domestiques »,

CONSIDERANT que la part collecte ne sera perçue que dans les communes pour lesquelles le Syndicat exerce cette compétence,

CONSIDERANT que la part transport sera perçue dans l'ensemble des communes où le Syndicat exerce la compétence transport,

CONSIDERANT qu'il est proposé une revalorisation de 2 % de la PFAC,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

FIXE, à partir du 1^{er} janvier 2025, le taux de la PFAC correspondant aux réseaux de collecte et de transport du Syndicat de l'Orge, comme suit :

- Taux collecte : 12,86 € par m²
- Taux transport : 8,18 € par m²

PRECISE que ces tarifs sont appliqués pour les constructions comme pour les extensions dès le premier m² de surface planchée créé,

INDIQUE que dans les communes relevant d'une agglomération avec laquelle une convention de reversement de la PFAC a été signée, la PFAC est perçue conformément à la convention,

INDIQUE que ces tarifs sont divisés par deux pour les entrepôts et les commerces et sont majorés de 20 % pour les restaurants,

INDIQUE que les stations de lavage seront taxées à hauteur de 700 € par emplacement,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/42 : BUDGETS RIVIERE ET COMPETENCES ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET DE CREANCES ETEINTES

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à 11h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2^{ème} convocation le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Ollainville dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : C. BERTINE, B. FROGER, S. TANGUY, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : J-c. DESILE,
Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, P. KOPACZ, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Force les Bains 2024-2025 ABANDON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : M. BENEL, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, C. CHARDIN,
S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours :

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 142

Présents : 10 (dont 1 avec double vote)

Quorum : 2^{ème} convocation absence de quorum

Votants : 10



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

N°AG-2024/42 : BUDGETS RIVIERE ET COMPETENCES ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES ET DE CREANCES ETEINTES

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois a adressé une liste de titres de recettes pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis pour les motifs suivants :

- Somme inférieure au seuil de poursuite,
- Sociétés liquidées ou ayant quitté les lieux,
- Personnes insolvables ou décédées

CONSIDÉRANT que le Comptable public demande donc l'admission en non-valeur des titres concernés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

ADMET en non-valeur les listes de produits irrécouvrables proposées par le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois pour les montants cumulés suivants :

Budget Rivière :

6541 - créances admises en non-valeur : 0,03 €

Budget Assainissement :

6541 - créances admises en non-valeur : 20 012,70 €

6542 - créances éteintes : 23 464,85 €

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces opérations d'admission en non-valeur,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget du Syndicat,

Fait à Ollainville, le 23 décembre 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE